

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 JUIN 2021

Délibération : **2021-06-196**  
OBJET : **FONCIER : DECLASSEMENT DE LA BANDE D'ACCES RUE DE LA FROSNIERE - PARCELLE ZZ 258**  
Nomenclature : 3.5.1

**En exercice** : 29

**Présents** : 24

**Pouvoirs** : 4

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2021 06 196 -  
ANNEXE FONCIER-  
DECLASSEMENT RUE  
DE LA FROSNIERE ZZ  
258.pdf

Le sept juin deux mille vingt et un à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Alain ROYER, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE.

**Le membre absent** : Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Benjamin VACHET

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1 ;

Considérant que le déclassement et la désaffectation du domaine public de l'emprise concernée ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que ce déclassement n'est pas soumis à enquête publique ;

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 18 mai 2021.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre d'un bornage, il a été constaté qu'une partie du domaine public communal est intégrée par sa configuration et son usage à une parcelle privée.

Afin de faire correspondre les limites cadastrales à la situation réelle du terrain, il est envisagé de réaliser un échange foncier avec l'indivision MINIER.

Il est donc proposé de régulariser la situation en constatant la non-affectation à l'usage public de la parcelle ZZ n°258 pour une contenance totale de 26 m<sup>2</sup> et en la déclassant du domaine public.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- **DE CONSTATER** la non-affectation à l'usage public de l'emprise objet de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section ZZ n°258 d'une contenance totale de 26 m<sup>2</sup> ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2021  
Alain ROYER, Maire

